

RÉPONSE MINISTÉRIELLE « BACQUET » (SUITE ET FIN)

Dans notre bulletin n° 46 de décembre 2010, nous avons évoqué la réponse ministérielle « Bacquet » faite le 29 juin 2010 concernant les droits de succession sur les contrats d'assurance vie du conjoint survivant (vous pouvez retrouver ce texte sur notre site internet).

Cette réponse avait été fortement critiquée et certains avaient pu douter de sa reprise par l'administration fiscale.

Depuis fin 2012, le Bulletin Officiel des Finances Publiques comporte une partie spécifique sur le traitement des contrats non dénoués dans laquelle l'administration fiscale reprend les termes de cette Réponse Ministérielle.

Il n'y a donc plus de doute possible sur la position de l'administration fiscale quant à l'intégration de la moitié de la valeur de rachat du contrat non dénoué dans l'actif successoral du conjoint décédé. Si vous êtes concerné, nous ne pouvons que vous recommander de prendre l'avis de votre notaire.

RÉCOMPENSES : TROPHÉES 2013 DU REVENU

C'est par un heureux hasard que la remise des Trophées du meilleur contrat d'assurance vie décerné par le REVENU Français a coïncidé avec le 30ème anniversaire du GAIPARE.

A cette occasion, le GAIPARE s'est vu remettre entre les mains de son fondateur et Vice-Président, Jean-Claude BERGEY :

- Le TROPHÉE D'ARGENT du meilleur contrat d'assurance vie sécurité en euros
- Le TROPHÉE D'OR des multisupports offensifs offrant plus de 50 fonds



LES VOYAGES DU CLUB GAIPARE

Au printemps dernier, les voyageurs du Club Gaipare avaient le choix entre deux destinations : la Turquie d'une part avec notamment Istanbul, sa capitale, et d'autre part l'Arménie dont ils ont pu découvrir l'histoire très riche et la culture. Cet automne, c'est à Prague qu'ils se retrouveront pour découvrir ou redécouvrir cette ville unique qui fait battre le coeur des poètes, des peintres et des photographes.



A NOTER

• Accueil des adhérents

Nos bureaux sont ouverts du lundi
au vendredi de 9h30 à 12h30

Pour nous contacter :

Tél. 01 56 68 97 80
info@gaipare.com

• Gaipare sur internet

A votre service, un site complet et
convivial. Cliquez sur :

www.gaipare.com

Et pour consulter directement vos
comptes, rendez-vous dans
l'onglet «Adhérent» puis la rubrique
«Contrat» vous indiquera la
procédure sécurisée.

• Contacts Gaipare

D'une manière générale, et en priorité,
adressez-vous à votre Conseiller qui
est soit un Correspondant ou un
Courtier, soit un Agent Général.

Coordonnées du Centre de Service Clients des contrats GAIPARE

que vous soyez en relation
avec un Courtier, un Correspondant
ou un Agent
adressez tous vos courriers à :

ALLIANZ VIE

TSA 81003
67018 STRASBOURG Cedex
Tél : 0978.978.009
Fax : 01.30.68.74.63



GAIPARE

N°51 - JUIN 2013

Bulletin de liaison de l'association Gaipare Assurance Vie

1983-2013 : 30 ANS DÉJÀ...

2013 marque en effet le trentième anniversaire de la création de l'Association GAIPARE. C'est une occasion de faire le bilan et de rappeler les grands axes de notre action.

L'objet de notre Association n'est pas de vendre ou de gérer des contrats d'assurance vie, mais de défendre les intérêts de ses adhérents face à nos partenaires

assureurs. Pour cela il faut d'abord une Association réellement indépendante. Contrairement à beaucoup d'autres, le GAIPARE a pu démontrer au fil des années cette indépendance : partenariat avec plusieurs assureurs, ressources propres, conseil constitué en totalité de personnalités indépendantes.

La défense des intérêts de nos adhérents revêt plusieurs formes. C'est d'abord veiller en permanence à la qualité de la gestion des contrats par l'assureur, qui est aujourd'hui globalement bonne, en suivant notamment tous les dossiers à problème. C'est aussi rechercher constamment à améliorer nos contrats. La dernière évolution importante a porté sur la baisse des frais de gestion du fonds en euros de SELECTISSIMO (de 0,85 à 0,60%). Du côté des unités de compte, après la récente modification de GAIPARE II, tous nos contrats multisupport ont maintenant accès à la même offre très complète qui était à l'origine réservée à SELECTISSIMO. La défense des adhérents c'est encore participer activement à la gestion de notre fonds en euros, dont les performances se sont toujours situées dans le peloton de tête.

Il est aussi très important d'agir auprès des Pouvoirs Publics qui définissent le cadre réglementaire et fiscal de

l'assurance vie. Après avoir, pendant de nombreuses années, fait entendre la voix du GAIPARE, nous avons pensé plus efficace d'agir collectivement dans ce domaine, en créant avec d'autres Associations similaires à la nôtre, la FAIDER. Cette fédération, qui représente aujourd'hui plus d'un million d'épargnants, constitue un interlocuteur de poids pour les Pouvoirs Publics sur tous les sujets touchant l'épargne. C'est ainsi qu'actuellement nous suivons très activement la préparation des mesures sur l'épargne longue, qui doivent faire suite au rapport rédigé récemment par deux parlementaires. Notre préoccupation est d'obtenir le maintien de l'essentiel du cadre réglementaire et fiscal dans lequel s'inscrit depuis de nombreuses années l'assurance vie, en évitant notamment tout ce qui pourrait en complexifier significativement le fonctionnement.

C'est dans ces différents domaines que votre Association va poursuivre l'action engagée à votre service depuis maintenant 30 ans.

Le Président,
Jean-Paul JACAMON

Sommaire

• Editorial	page 1
• Assemblée Générale du 25 avril 2013	page 2-3
• Questions des adhérents	page 2-3
• Actualités	page 4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AVRIL 2013.

L'Assemblée Générale de l'Association s'est tenue le 25 avril dernier à la Maison de la Chimie. De nombreux adhérents avaient fait le déplacement pour se retrouver lors de ce rendez-vous traditionnel, qui fut l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et d'évoquer les perspectives pour 2013

Le Président **Jean-Paul JACAMON** présente aux adhérents les responsables d'**ALLIANZ** et de **GAIPARE** qui l'entourent à la tribune : pour l'Association, le Vice-Président **Jean-Claude BERGEY** et le Trésorier **Alain BURQ**, et pour **ALLIANZ**, Messieurs **Pascal THÉBÉ**, membre du Comité Exécutif en charge de l'unité « Technique et Produits », et **Franck DIXMIER**, Directeur Général d'**ALLIANZ Global Investors**.

Après cette introduction, **Jean-Paul JACAMON** commente les principaux points du rapport moral et financier de l'Association :

- Une nouvelle fois notre fonds en euros, avec un rendement de 3,47% en 2012, s'est placé parmi les meilleurs,
- Avec une baisse de 5% notre collecte brute a suivi l'évolution du marché. Les prestations ont elles connu une baisse significative qui a permis de stabiliser la collecte nette négative,
- L'Association s'est employée à régler avec l'assureur le problème des prélèvements sociaux excessifs pour l'exercice 2011, du fait de la non prise en compte du changement du taux de prélèvement en cours d'année,
- En matière d'intervention auprès des Pouvoirs Publics, **GAIPARE** a continué son action au travers de la **FAIDER**, qui représente plus d'un million d'adhérents, avec notamment l'organisation en janvier 2013 des Etats Généraux de l'Épargne.

Le Président passe ensuite la parole à **Franck DIXMIER** qui présente l'environnement économique de 2012 et les perspectives pour 2013.

L'année 2012 s'est révélée paradoxale : alors que l'environnement macro-économique se dégradait dans la majeure partie du monde, les marchés financiers ont offert, toutes classes d'actifs confondues, de belles performances.

Pour la zone euro, les perspectives économiques sont moroses avec une légère récession prévue en 2013 et une stagnation en 2014, dans un contexte d'inflation très modérée, malgré les liquidités très importantes apportées aux marchés par certaines Banques Centrales.

Sur les marchés on peut s'attendre au maintien durable d'un environnement de taux bas du fait de cette action des Banques Centrales, qui devraient maintenir une politique très accommodante en 2013 et sans doute au-delà.

La crise de la dette en zone euro devrait se résoudre peu à peu grâce à trois éléments fondamentaux qui se mettent progressivement en place. L'union bancaire doit entraîner la supervision par la BCE des plus grandes banques de la zone euro dès 2014. Une plus grande intégration budgétaire résultera du mécanisme du « Semestre Européen » et du récent accord du « two pack », qui permettent la mise en place d'une convergence des politiques budgétaires. Enfin,



la BCE se positionne comme prêteur en dernier ressort, avec la possibilité d'acheter, sous conditions, des Emprunts d'Etats. L'ensemble de ces mécanismes crée une architecture de soutien très crédible pour assurer l'intégrité de la zone euro et sortir de la crise par le haut.

Au niveau des marchés on est dans un environnement dit de « répression financière », c'est-à-dire que tout est fait, tant au niveau réglementaire que par l'action des Banques Centrales, pour maintenir durablement des taux d'intérêt très bas, afin de faciliter le refinancement des Etats. Cela signifie que pour les fonds en euros, on peut s'attendre à une poursuite de l'érosion des taux de rendement.

Puis le Président présente la politique de gestion du fonds en euros qui est restée prudente tout en recherchant des sources de rendement. La poche obligataire a été diversifiée vers la dette émergente et les obligations à haut rendement. Les obligations d'entreprises ont continué à être privilégiées par rapport à celles des Etats. Le portefeuille n'a plus d'exposition à la dette souveraine espagnole. La poche action a été légèrement réduite.

Cela a permis de réaliser les résultats annoncés en janvier 2013. Pour tous les contrats **GAIPARE**, le taux de rendement net du fonds en euros (avant prélèvements sociaux) s'est établi à 3,47% (contre 3,51% en 2011), performance largement au-dessus de la moyenne du marché (environ 2,85%).

Sur une période de 5 ans, le rendement cumulé est de 20,3%, ce qui place le fonds en euros **GAIPARE** parmi les

meilleurs de sa catégorie. Cette bonne performance est largement due à la qualité de la gestion réalisée par les équipes d'**ALLIANZ**, notamment sur le marché obligataire.

Alain BURQ présente ensuite les comptes de l'Association qui font apparaître un résultat positif de 44.392 euros après impôts. Les recettes sont en très léger recul et les produits financiers sont revenus à un niveau normal. Du côté des dépenses on peut noter une légère baisse des frais de personnel et des consultations juridiques. L'exercice 2013 devrait s'inscrire dans la continuité, avec un nouveau renforcement de l'effort de promotion de la marque.

Jean-Paul JACAMON ouvre ensuite le débat avec les adhérents présents et répond aux nombreuses questions posées. Avant de passer au vote, il commente la résolution n° 3 qui va permettre d'offrir sur le contrat **GAIPARE II** les mêmes unités de

compte que sur **GAIPARE Sélection**, **GAIPARE Selectissimo** et **GAIPARE Select F**. Mais en contrepartie les avances seront désormais limitées sur ce contrat à 60% de l'encours.

Les résolutions sont ensuite soumises au vote et toutes approuvées à une large majorité. Le mandat d'administrateur de **Jean-Paul JACAMON** est renouvelé pour une durée de 6 ans.

Le Président clôt enfin la séance en remerciant les participants et en les invitant à partager le traditionnel cocktail organisé dans les salons de la Maison de la Chimie, un moment d'échanges et de convivialité apprécié de tous.



VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES...

Comment doit-on procéder pour faire un changement d'adresse ?

Pour modifier une adresse postale, l'adhérent doit faire un courrier, daté et signé, en précisant l'objet de sa demande, son ou ses numéros de contrats, et sa nouvelle adresse. L'adhérent **GAIPARE** doit joindre un justificatif de domicile ainsi qu'une pho-

tocopie recto-verso de la carte d'identité du souscripteur. Sans ces pièces la modification ne pourra s'effectuer.

La demande peut aussi bien être faite par mail, à l'adresse suivante info@gaipare.com. Si cette demande est faite par courrier il faudra l'envoyer à l'adresse postale du Centre de Gestion à Strasbourg.

Comment l'adhérent peut-il modifier sa clause bénéficiaire ?

Vous êtes libre de choisir vos bénéficiaires et d'en changer à tout moment. Pour modifier vos bénéficiaires, il faut adresser au Centre de Gestion un courrier daté et signé, précisant le numéro de l'adhésion concernée par la désignation. La clause bénéficiaire

peut être rédigée sur papier libre, manuscrite ou non. La rédaction de la clause bénéficiaire est importante; c'est pour cela que nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller ou bien avec l'Association pour la rédiger.